



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ temporaire n°71/2025
portant fermeture temporaire d'une partie du cimetière communal
pour travaux d'engazonnement**

Le Maire de la Commune de LA CHAPELLE SUR LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2223-1 et suivants relatifs à la gestion des cimetières ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité du public et la bonne exécution des travaux d'entretien et d'embellissement du cimetière communal ;

Considérant que des travaux d'engazonnement doivent être réalisés dans une partie du cimetière, rendant nécessaire sa fermeture temporaire afin d'éviter tout risque d'accident et de garantir la qualité des aménagements à venir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 17 novembre 2025 jusqu'au 05 décembre 2025 les carrés de 1 à 10 du cimetière communal de La Chapelle Sur Loire seront fermés au public en raison de travaux d'engazonnement.

Article 2 : Durant cette période, l'accès à la zone concernée sera strictement interdit à toute personne non autorisée. La signalisation adéquate sera mise en place aux abords du chantier.

Article 3 : Les familles des usagers sont invitées à prendre toutes dispositions nécessaires avant la période de fermeture. Le service municipal reste à leur disposition pour toute information complémentaire.

Article 4 : A l'issue des travaux, l'accès au public sera rétabli dès constatation de la fin des opérations par les services techniques.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et à l'entrée du cimetière et transmis à la gendarmerie de Bourgueil

